



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
ENTREPRISE BOLLORÉ ÉNERGY  
CHASSENEUIL-DU-POITOU**

**Compte-rendu de la commission du mardi 24 janvier 2023**

La Commission de Suivi de Site du dépôt d'hydrocarbures exploité par la société Bolloré Énergie sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou s'est réunie à la Mairie de Chasseneuil-du-Poitou, salle du conseil municipal, le mardi 24 janvier 2023 à 14h30.

**Participaient à cette réunion :**

- Mme Alice MALLICK, Directrice de Cabinet du préfet, préfecture de la Vienne,
- Mme Emilie MARIEL-LASSORT, SID-PC, experte en risques majeurs de sécurité civile, préfecture de la Vienne
- M. Pierre BUSSON, Ubd DREAL 16/86,
- M. Loïc STEPHANT, Ubd DREAL 16/86,
- M. Daniel SIRAUT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Chasseneuil-du-Poitou
- M. Joël DAGUISE, adjoint au maire de Chasseneuil-du-Poitou,
- M. Pascal GUERET, DGS, mairie de Chasseneuil-du-Poitou,
- M. Adrien AGOSTINI, service sécurité, mairie de Chasseneuil-du-Poitou,
- M. Romain MIGNOT, vice-président de Grand Poitiers,
- M. Jean-Louis JOLLIVET, représentant l'association Vienne Nature,
- M. Patrice ABONNEAU, représentant l'association CCNTGV,
- Mme Jeanne-Marie GRANGER, représentant l'association UFC Que Choisir,
- Commandant Thierry SCHLIESELHUBER, SDIS,
- M. Frédéric HENRY, responsable des dépôts massifs, Bolloré Energy,
- M. David THOMAS, responsable HSE, Bolloré Energy,
- M. Arnaud DESTANQUE, ingénieur HSE, Bolloré Energy,
- Mme Ingrid MEMETEAU, chef du bureau de l'environnement, préfecture de la Vienne,
- Mme Marie-Line VERT, bureau de l'environnement, préfecture de la Vienne

Mme la Directrice de Cabinet remercie la mairie de Chasseneuil-du-Poitou d'accueillir la réunion de la CSS de Bolloré Energy. Elle laisse ensuite la parole à M. Frédéric HENRY pour la présentation du bilan 2021 à l'aide du diaporama joint (annexe 1).

Le Commandant Thierry SCHLIESELHUBER demande si la mise hors d'usage du poste de dépotage par wagon est définitive.

M. Frédéric HENRY répond que des pourparlers sont engagés avec la SAGESS (Société anonyme de gestion de stocks de sécurité).

Face aux interrogations que cette question soulève, M. Pierre BUSSON, présente un bilan de l'inspection des installations classées, sur la base d'un diaporama (annexe 2) et présente M. Loïc STEPHANT dont l'équipe sera désormais en charge du suivi des sites Seveso Seuil Haut pour les départements de la Charente et de la Vienne, et donc du site.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande si l'approvisionnement par wagons est abandonné.

M. Pierre BUSSON répond qu'à ce jour, le dépotage par wagon est non conforme. L'exploitant s'est engagé à faire réaliser une expertise par l'Ineris (institut national de l'environnement industriel et des risques). Les conclusions de l'Ineris ou, à défaut, un engagement de l'exploitant de ne pas utiliser la voie ferrée, sont donc attendues par la DREAL

M. Jean-Louis JOLLIVET rappelle que Vienne Nature est très favorable à l'utilisation de la voie ferrée. Il considère qu'il serait complètement à contre-courant des directives gouvernementales et du bon sens de ne pas développer l'approvisionnement par wagon et de privilégier l'hydrocarbure des poids lourds sur route. Il souhaite connaître la position de l'entreprise à ce sujet.

M. Frédéric HENRY répond que la société va se positionner officiellement d'ici 4 ou 5 mois, et en tout état de cause avant l'été.

M. Daniel SIRAUT demande ce que cela supposerait en matière de travaux ou de coûts pour mettre la ligne en conformité.

M. Frédéric HENRY répond qu'il faudrait compter 600 000 € d'investissement, ce qui est une somme conséquente avec notamment un bassin pour récupérer le chargement d'un wagon. Il considère que les trains n'ont pas grande utilité dans leur activité dans la mesure où dans 5 ans le contrat de stocks SAGESS va disparaître.

M. Pierre BUSSON rappelle que la voie ferrée est utilisée uniquement pour les approvisionnements réalisés à l'issue des inspections hors exploitation des bacs, afin de pouvoir reconstituer plus rapidement les réserves. En fonctionnement « normal », les approvisionnements se font par camions au vu du faible taux de rotation des produits.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande ce qu'il en est de l'utilisation des produits bas carbone.

M. Frédéric HENRY répond que l'entreprise utilise de l'huile de colza et de l'huile de friture, des produits Easypure et B100. Il indique que pour le moment l'utilisation est faible mais que cela prend de l'ampleur. À l'heure actuelle seules les flottes captives sont concernées.

M. Jean-Louis JOLLIVET note que depuis 2020 ce sont toujours les mêmes formations du personnel qui sont décrites. Il se demande s'il s'agit d'un copié collé.

M. Frédéric HENRY lui répond par la négative, il s'agit de recyclages réguliers.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande d'où provient l'eau utilisée.

M. Frédéric HENRY répond qu'il s'agit de l'eau de la ville.

M. Jean-Louis JOLLIVET trouve cela extravagant et demande à l'entreprise si cela ne la dérange pas.

M. Frédéric HENRY répond qu'il est bien conscient de la situation, qu'il préférerait pouvoir faire autrement mais que le site n'a pas d'autre solution.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande si aucune autre alternative n'est recherchée, notamment en cas de coupure et fait remarquer que l'entreprise puise sur la ressource en eau potable.

M. Frédéric HENRY indique qu'il leur est imposé de tester leurs installations, que les rejets sont canalisés et que l'entreprise est équipée de 2 bacs de stockage. Il indique également que la consommation annuelle de l'entreprise est de l'ordre de 300 à 400 m<sup>3</sup> y compris avec les exercices.

Mme la Directrice de Cabinet considère cette utilisation raisonnée.

Mme Jeanne-Marie GRANGER demande combien de temps ont mis les pompiers à intervenir le jour de l'exercice POI.

Le commandant Thierry SCHLIESELHUBER répond que le délai a été assez court même s'il ne peut pas donner de réponse précise. Il indique que les départements limitrophes reçoivent également une alerte pour attaquer le feu si les installations de Bolloré ne fonctionnaient pas.

Madame Jeanne-Marie GRANGER demande sous combien de temps une explosion pourrait intervenir.

Le commandant Thierry SCHLIESELHUBER répond qu'il faudrait une vingtaine d'heures car la cinétique est lente. Cela laisse le temps d'évacuer la population.

Mme Emilie MARIEL-LASSORT dresse le bilan de l'exercice PPI qui a eu lieu en octobre 2022. Le PPI "plan particulier d'intervention" du site Bolloré a été mis à jour en 2019. Les services de l'État ont organisé un exercice dédié à ce site SEVESO le 20 octobre 2022.

L'objectif principal de l'exercice était de prendre en compte le retour d'expérience de l'accident de Lubrizol (2019), notamment en ce qui concerne la communication de crise et l'arbitrage de mesures de protection des populations. L'objectif de l'exercice n'était pas d'entraîner techniquement les pompiers à éteindre un incendie, car le SDIS a déjà réalisé des exercices spécifiques avec le site.

Le scénario de l'exercice simulait un accident dans le cadre de travaux menés au sein du site, avec un feu de nappe se répandant dans la sous-cuvette 7, créant une épaisse fumée, favorisée par des conditions atmosphériques stables et de faibles vents. La réserve d'émulseur du site, qui permet de lutter contre un incendie, était presque vide car une opération de changement d'émulseur était en cours. L'extinction ne pouvait donc pas être réalisée rapidement. Les joueurs ont dû suivre l'évolution de la situation et son impact potentiel sur la population et l'environnement, afin de prendre les mesures de protection adéquates.

L'exercice a porté ses fruits et les services ont pu s'entraîner à gérer les conséquences d'un accident industriel dans une zone urbaine, tant sur le plan opérationnel que sur celui de la communication. L'exercice a également permis un bon partage des connaissances sur le site et le PPI entre services, ainsi qu'avec les élus et les personnels de la commune de Chasseneuil-du-Poitou.

Elle conclut en soulignant que l'importance de disposer de moyens d'alerte de la population efficaces, variés (rustiques, technologiques...) et adaptés aux différentes composantes de la population a été mise en exergue.

M. Jean-Louis JOLLIVET rebondit sur ce dernier point en rappelant que des problèmes en matière de communication sur la phase d'alerte ont été relevés en retour du PPI et demande si des pistes d'amélioration sont prévues.

Mme Emilie MARIEL-LASSORT répond qu'effectivement, canaliser l'information est une priorité et qu'une personne supplémentaire dédiée spécifiquement à cette tâche a été désignée en interne.

Mme Marie-Jeanne GRANGER demande de quelle façon la consigne est donnée à la population.

M. Daniel SIRAUT répond que sur la commune le PCS (plan de sauvegarde communal) est activé. Ainsi, dans un rayon de 290 mètres autour du site toute la population est alertée et, si la consigne est donnée, évacuée. Les ASVP sont notamment allés dans les rues avec des porte-voix. Il précise qu'il n'y a jamais de remontée ni de plainte de la part d'administrés concernant l'entreprise.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande si un sondage a été réalisé auprès de la population pour savoir si elle reconnaissait que la sirène du premier mercredi du mois était celle de l'essai PPI.

M. Joël DAGUISE répond qu'il n'y a pas eu de sondage mais que toute la population est au courant. Il précise que même les campeurs sont informés lors de leur arrivée au camping.

Le commandant Thierry SCHLIESELHUBER indique que la sirène peut être entendue depuis le SDIS.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande quel serait le comportement à avoir en cas de véritable alerte.

Mme Emilie MARIEL-LASSORT répond qu'en première intention il faut se confiner et se mettre à l'écoute des consignes des autorités notamment via la radio.

M. Jean-Louis JOLLIVET demande à la mairie s'il n'y a pas eu de plaintes de riverains concernant les contraintes bâtementaires, notamment pas ceux qui ont dû changer leur porte par exemple.

M. Daniel SIRAUT répond qu'effectivement cela peut représenter un surcoût donc que ce n'est jamais une partie de plaisir mais malgré cela il y a eu très peu de retours. Il estime à moins de 5 les administrés qui se sont plaints. Cela a été le cas notamment pour ceux qui ont voulu modifier ou créer une véranda.

Mme Marie-Jeanne GRANGER demande s'il y a une mesure en continu de la qualité de l'air sur le site car elle a remarqué que les arbres proches des bureaux avaient mauvaise mine.

M. Frédéric HENRY répond par la négative. Concernant les arbres, il explique qu'il s'agit de résineux qui ont subi une taille franche il y a deux ans et qu'ils ont du mal à s'en remettre.

Mme Marie-Jeanne GRANGER souhaite savoir si, lorsqu'il y a purge, des prélèvements sont faits régulièrement pour s'assurer de la qualité des sols.

M. Frédéric HENRY répond qu'un réseau de piézomètres est mis en place sur le site. Les données sont inférieures à la norme et transmises à la DREAL tous les 6 mois. Elles sont conformes aux prescriptions.

M. Patrice ABONNEAU demande si les actes terroristes et malveillants sont pris en compte.

M. Frédéric HENRY répond que le site est télésurveillé et qu'une société de surveillance intervient en cas d'alerte intrusion pour faire une levée de doute. En outre, des alertes internes sont alors reçues par les cadres de l'entreprise.

M. Patrice ABONNEAU demande si ce système permet de se prémunir en cas d'attaque par drone.

M. Frédéric HENRY répond par la négative.

M. Patrice ABONNEAU estime qu'il peut s'agir d'un nouveau moyen d'action et qu'il conviendrait de réfléchir à sa prise en compte.

M. Daniel SIRAUTL apporte une précision sur l'endroit où la clôture avait été endommagée il y a quelques mois par un véhicule, laissant ainsi le site accessible pendant quelques heures. Il s'agissait de la rue Clusette, une barrière de sécurité y a été installée.

Les participants n'ayant pas d'autre observation à formuler, Mme la Directrice de Cabinet lève la séance à 15h30.

Pour le préfet,  
La directrice de cabinet,



Alice MALLICK



# Commission de Suivi de Site Année 2022

## Dépôt de produits pétroliers

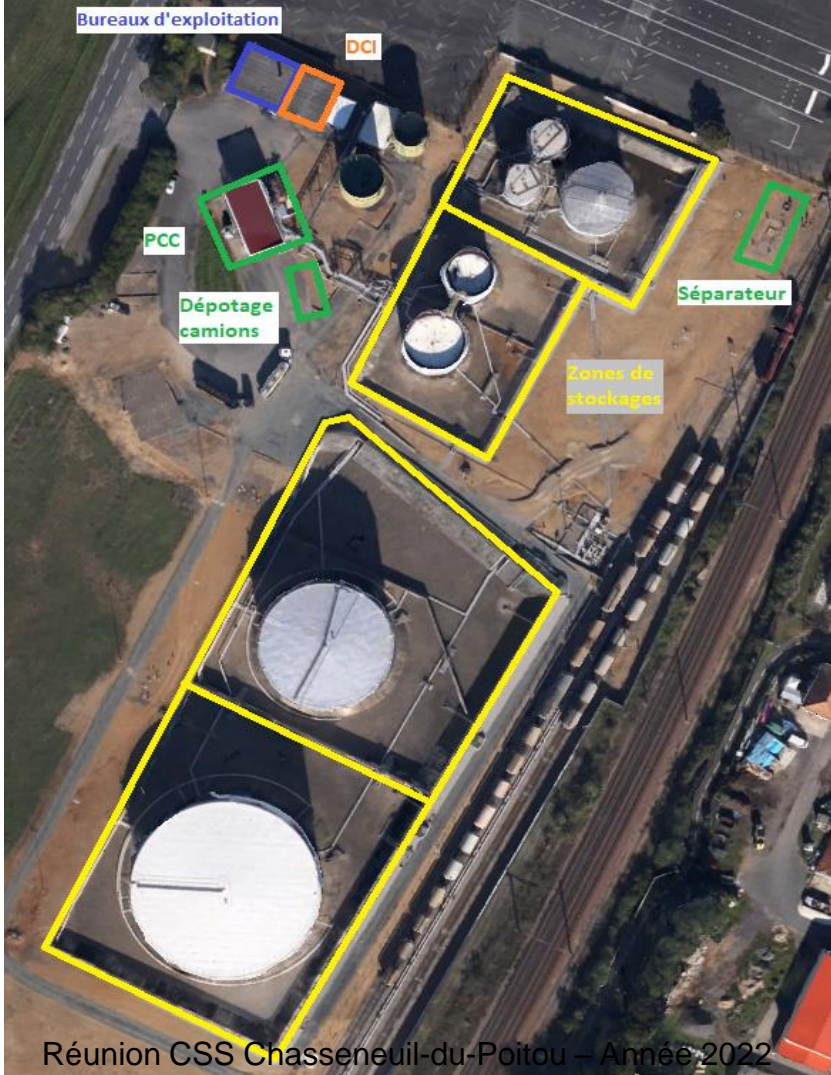
Chasseneuil-du-Poitou



# Présentation du site

- Dépôt de stockage de produits pétroliers (**Distillats**)
- **Seveso Seuil Haut** (volumes stockés > 25 000 t)
  - ➔ Capacité autorisée: 29 405 tonnes soit 34 425 m<sup>3</sup>
- 7 réservoirs de stockage
- 1 piste de chargement (3 bras dôme / 4 bras source)
- 1 piste de déchargement par camion
- Approvisionnement par **camions\***
- **Personnel** : 1 chef de dépôt et 1 agent de dépôt  
(ex personnel PICOTY)





# Potentiels de dangers et installations

➤ Nature du risque:



- Zones de stockages
- Bureaux
- Poste de chargement et de déchargement camions
- Séparateur
- Local DCI



# Activité

- Principalement **Stock SAGESS** (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité)  $\approx 90\%$   **Réserves stratégiques de l'Etat en cas de pénuries**

## Volumes entrés et sortis (chiffres 2022 : de janvier à décembre)

	<i>Approvisionnement</i>		<i>Expédition</i>
<b>2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>FOD:</b> 1210 m3</li><li>➤ <b>GO:</b> 4245 m3</li></ul> <p><i>EMAG : 165 m3</i></p>	  <ul style="list-style-type: none"><li>*Trafic moyen / jour: <b>2 camions</b></li><li>*Trafic moyen annuel: <b>350 camions</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>FOD:</b> 2532 m3</li><li>➤ <b>GO:</b> 2228 m3</li><li>➤ <b>GNR:</b> 2306 m3</li></ul>

- Tendance au développement de produits bas carbone

# Actions pour la prévention des risques

ORGANISATION – FORMATION – SENSIBILISATION

Personne Formée	Fonction	Formations Suivies	Organismes de Formation
<b>S. MARSUALT</b>	Chef de dépôt	Base matériel – Feux industriels (SD1-SD2) – Gestion d'un sinistre – POI (niveaux 1 et 2)/ CACES / Habilitation électrique / SST / ISO 14001 / ADR 1.3	GESIP / APAVE / LA CROIX ROUGE / interne BE
<b>S. COSSARD</b>	Agent de dépôt	Feux industriels (SD1-SD2) – Gestion d'un sinistre – Manager une équipe d'intervention / CACES / Habilitation électrique / SST / ISO 14001 / ADR 1.3	

# Actions pour la prévention des risques

## ORGANISATION – FORMATION – SENSIBILISATION

- Programmation préalable des interventions → Vérification en amont des **habilitations**

- Signature du registre et visualisation du **diaporama d'accueil sécurité**

- Chauffeurs
- Entreprises extérieures
- Visiteurs

- Respect des **consignes de sécurité** et de la **politique environnementale** du site

- Elaboration d'un **plan de prévention + permis complémentaire si nécessaire** (exemple : permis feu)

**ENTREPRISE EXTERIEURE**

**BOLLORE**

Informations relatives aux règles à respecter au sein du dépôt de Chasseneuil

24 route du 21<sup>ème</sup> Siècle, 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
05 49 52 77 79  
be.depot.chasseneuil@bollore.com

➤ Site SEVESO III seuil haut (liquides inflammables)  
➤ Site certifié ISO 14001

**Horaires d'accès :**  
Du lundi au vendredi 8h00 / 17h00

**Règles générales :**

- Déclaration de présence lors de l'arrivée sur le site
- Respect du plan de prévention (+ permis complémentaire si nécessaire)
- Respect de la politique environnementale du site

**Déplacement motorisé :**

- Vitesse maximale de circulation sur le dépôt **10**
- Respecter le plan de circulation du site
- Règle de stationnement **P**

**Interdictions :**

- No smoking
- No open flames
- No mobile phones
- No alcohol
- No food or drink
- No smoking in vehicles

**Port des EPI :**

- Blue overalls
- White hard hat
- Yellow safety boots
- Yellow safety gloves
- Yellow safety vest

**Zone ATEX**

**Consignes d'urgence :**

- En cas d'accident, prévenir immédiatement un personnel du dépôt
- En cas de contact physique avec le produit, le nettoyer et éventuellement contacter un médecin
- Se rendre au point de rassemblement en cas de signal

**Consignes de sécurité :**

- Tous les travaux doivent faire l'objet d'un plan de prévention
- Pour tous les travaux spécifiques, un permis complémentaire doit être établi :
  - Travail par point chaud → Permis de feu
  - Travail en espace confiné → Permis de pénétrer
  - Tranchées/ fouilles/ enfouissement → Permis de fouille
- Les intervenants doivent détenir les habilitations spécifiques aux travaux effectués (électrique, travail en hauteur...)

**Utilisation de matériel :**

Ports des EPI + équipements supplémentaires en fonction des travaux

**Utilisation de produits chimiques :**

- Les dangers du produit
- Les précautions d'emploi
- Les équipements de protection individuelle adaptés

**Numeros d'urgence :**

- 18 Pompiers
- 15 Samu
- 16 Police
- 17
- 112 N° d'urgence européen

Map showing site layout: LOCAL, BUREAUX ACCUEIL, PCC DOME ET SOURCE, CARLOUX, LOCAL, ROUTE DU 21<sup>ème</sup> SIECLE, ZONE D'ATTENTE PL, PORTAL D'ENTREE, PARKING VL.

# Actions pour la prévention des risques

EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

Le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou est tenu de mettre en place un **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** conformément à l'Arrêté du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ► **ANNEXE 1**

- ✓ Organisation et formation
- ✓ Identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs
- ✓ **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation**
- ✓ Conception et gestion des modifications
- ✓ Gestion des situations d'urgence
- ✓ Surveillance des performances
- ✓ Audits et revues de direction

# Actions pour la prévention des risques

## EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

### → Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation via le SGS

- Suivi des **Mesures de Maîtrise des Risques** (MMR) : Barrières de sécurité définies pour chaque scénario d'accident majeur identifié dans l'Etude des dangers
- Dispositifs techniques ou organisationnels visant à assurer les fonctions de sécurité : équipements, dispositif ou groupe de dispositif de sécurité, tâche, opération réalisée par un individu.
- Suivi de l'exploitation à l'aide d'un outil informatique interne : identification des équipements à maintenir, association d'actions (contrôles, tâches), définition d'une périodicité / d'échéances de réalisation, **traçabilité de chaque opération** (rapports de travaux / de contrôles, factures ...)

# Actions pour la prévention des risques

EVALUATION DES RISQUES – MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION / DES PROCÉDÉS

## ➤ Travaux / Investissements

Action entreprise	Objectif	Montant
Matériel de rechange incorporation EMAG	Investissement	8 k€
Nettoyage et contrôle bac eau	Maintenance préventive	20 k€
Changement pompe FOD	Entretien	7,5 k€
Divers (volets roulants solaires, tracteur tondeuse)	Environnement du dépôt	6 k€
	<b>Total</b>	<b>41,5 k€*</b>

\* Déjà investis ou provisionnés

# Actions pour la prévention des risques

## INCIDENTS ET ACCIDENTS

- Pas d'accident du travail
- Aucun accident / incident déclaré

# Actions pour la prévention des risques

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

### Les points clés:

- **Lutte contre l'incendie:** Déclenchement automatique à distance des moyens fixes de lutte contre l'incendie, tests trimestriels de démarrage des installations, exercices, zonage ATEX, protection foudre, consignes entreprises extérieures (plan de prévention) et accès contrôlé, astreinte
- **Sûreté:** Système de vidéosurveillance
- **Sécurité des stockages et installations:** Entretien et maintenance périodiques, équipements, SGS, jaugeage électronique
- **Surveillance environnementale:** Site certifié ISO 14001:2015, analyses des eaux souterraines et en sortie de séparateur, respect du circuit de traitement des déchets



# Actions pour la prévention des risques

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- Exercices POI effectués les 11/03, 18/05 et 11/09/2022 (essais en eau)



*Feu de cuvette du réservoir n°7*



*Feu au PCC*



*Feu de la cuvette du réservoir n°6*

# Actions pour la prévention des risques

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

### ■ Exercice PPI effectué le 20/10/2022

#### ➤ Scénario :

\* La rupture d'une vanne de soutirage en travaux sur le bac 7 crée une fuite qui s'enflamme du fait du matériel électrique utilisé durant les travaux

\* La réserve d'émulseur est vide (opération de changement en cours)

→ Expansion du feu de nappe dans la sous-cuvette du bac 7, avec épaisse fumée

→ Déclenchement du POI, puis du PPI

→ Le bac 7 prend feu, puis éclate.



*Simulation aérienne*

# Actions pour la prévention des risques

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

### ■ Exercice PPI effectué le 20/10/2022 (suite)

#### ➤ REX exploitant :

#### Points forts

Bon fonctionnement des outils d'alerte (automate, sirène)

Coordination entre exploitant et COS

Communication entre COD et cellule de crise BE

#### Axes d'amélioration

Beaucoup d'informations et communications (SDIS, appels téléphoniques, twitter, mails), difficile de tout suivre au début de l'exercice.

3 téléphones sonnaient en même temps.



# Actions pour la prévention des risques

## AUDITS ET INSPECTIONS

### ■ Inspection de la DREAL :

#### ➤ Visite du 30/11/2022 : Rapport en attente

Principaux thèmes abordés :

- Maîtrise de la sous-traitance ;
- MMR – Mesures de Maîtrise des Risques.

Point sur les dossiers en cours:

- Mise hors d'usage du poste de dépotage par wagon + régularisation situation de l'auto-école par rapport au périmètre PPRT  
→ Mises à jour de l'EDD transmise le 16/04/2020 + POI prévues pour 2023

# Actions pour la prévention des risques

## AUDITS ET INSPECTIONS

- **Audits internes annuels du SGS**
  - Audit SGS 2021: Le 01/12/2021
  - Revue de direction SGS 2021 : Le 17/03/2022
  - Audit SGS 2022 : Le 09/12/2022
  - Revue de Direction SGS 2022 : *A prévoir courant avril 2023*
- **Audit interne ISO 14001**
  - Le 31/03/2022
- **Audits et inspections externes diverses**
  - SAGESS, Douanes, ...



**LA SECURITE EST  
L'AFFAIRE DE TOUS**

**Merci de votre attention**

---



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE DÉPÔT BOLLORE ENERGY À CHASSENEUIL-DU-POITOU**

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

24 janvier 2023



# Suites de l'inspection 2021 (observations n° 1 à 3)

<p>L'exploitant justifiera de la mise en place des préconisations émises dans le rapport « Étude incendie » du 30 septembre 2020 d'EGI.</p>	<p>Mise en place de 2 queues de paon le long des rétention n° 1 et 2 afin de protéger les installations annexes en cas d'incendie (réserves d'eau A et B, Local TGBT, Pomperie PCC, bâtiment cuve émulseur, cuve additifs GNR).</p>
<p>L'exploitant dressera utilement la liste des capteurs associés à la défense contre l'incendie, et se positionnera quant à l'adéquation de leur implantation avec les risques présentés par les installations.</p>	<p>Liste des capteurs, plan d'implantation et justificatifs de leur positionnement transmis.</p>
<p>L'exploitant veillera à expliciter dans son étude de dangers le calcul du niveau de confiance de ses MMR.</p>	<p>Fiche d'évaluation des mesures de maîtrises des risques transmises.</p>

## Suites de l'inspection 2021 (observations n° 4 à 6)

<p>Au vu de la forte sollicitation de la MMR [<i>Procédure de mise en place des wagons avant dépotage</i>] et donc de la dégradation du niveau de confiance de celle-ci, l'exploitant évaluera l'impact de cette évolution sur les conclusions de l'étude de dangers.</p>	<p>Mise à jour de l'étude de dangers en cours de finalisation.</p>
<p>L'exploitant transmettra son POI une fois celui-ci finalisé et conforme à l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement.</p>	<p>Mise à jour du POI en cours de finalisation.</p>
<p>En cas de persistance des débordements lors du remplissage des camions, l'exploitant étudiera l'opportunité d'équiper le poste de chargement de dispositifs permettant l'arrêt automatique du remplissage une fois le camions plein.</p>	<p>Pas de débordement constaté sur le site de Chasseneuil-du-Poitou depuis la reprise du dépôt en 2018. Présence de dispositifs d'arrêt automatique et de sondes anti-débordement.</p>

# Constats réalisés lors de l'inspection 2022

(inspection réalisée le 30 novembre 2022, rapport transmis le 11 janvier 2023)

## Ordre du jour :

- action nationale relative à la sous-traitance (organisation, formation, gestion des situations d'urgence) ;
- mesures de maîtrise des risques (MMR) relatives aux permis feu et à la purge des bacs ;
- éléments de sécurités listés dans l'étude de dangers dans sa version du 12 février 2020.

## Observations :

- proposition de mettre en place un questionnaire afin de s'assurer que les personnes extérieures ont bien intégré, à minima, les informations diffusées lors de la présentation vidéo et dans le livret d'accueil ;
- compléter la procédure relative à la purge des bacs ;
- compléter les fiches descriptives des MMR en indiquant les moyens mis en œuvre en cas d'indisponibilité.

# Autres points

## Instructions en cours :

- étude technico-économique relative à la mise en conformité de la piste de dépotage de wagon : tierce expertise de l'Inéris en cours ;
- actualisation de l'étude de dangers : à finaliser en fonction des conclusions de la tierce expertise ;
- demande de report de l'inspection externe hors exploitation du réservoir n° 7 conformément à la méthode RBI – DT94.



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

DREAL Nouvelle Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

[ud-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

05 49 43 86 00